



Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie CGT de Haute Savoie

B.P. 55 - 29, rue de la Crête - 74963 Cran Gevrier Cedex

Le 25 juillet 2025

Déclaration USTM 74 contre la procédure de licenciement abusive à l'encontre d'un syndiqué CGT

L'USTM 74 a été informée de la mise en œuvre d'une procédure de licenciement à l'encontre de M. ASGHAR Samir, salarié de l'entreprise SALOMON SAS depuis 2014 au poste de coordinateur de projets informatiques, élu CSE suppléant, représentant syndical de la section CGT depuis le 21 décembre 2023 et militant actif au sein de notre organisation syndicale.

Nous tenons à dénoncer avec la plus grande fermeté cette procédure, que nous considérons comme injustifiée, discriminatoire et attentatoire à la liberté syndicale. Cette décision intervient dans un contexte où notre camarade a alerté sa hiérarchie, à plusieurs reprises et depuis plusieurs années, du mal être dont il est victime et dont il a été reconnu récemment au titre d'un accident du travail.

Il est également engagé dans l'exercice de ses droits syndicaux, ce qui laisse clairement apparaître une volonté de répression à l'égard de son engagement militant.

Samir a été convoqué à un entretien préalable ce mardi 22 juillet 2025 afin de pouvoir se défendre sur les faits reprochés. Sans même attendre ses explications, la direction a convoqué un CSE extraordinaire pour consultation des élus sur le projet de licenciement de Samir ce jeudi 24 juillet 2025. Le CSE s'est prononcé et a donné un avis défavorable au projet de licenciement (3 POUR, 7 CONTRE et 3 ABSTENTIONS).

La sanction est déjà prise avant l'entretien !

Nous constatons qu'avec les faits reprochés lors de l'entretien préalable, la direction a monté un dossier à charge professionnellement contre le camarade depuis 2023, date à laquelle il est clairement identifié CGT.

Nous dénonçons la méthode employée car nous voyons bien que c'est le syndiqué CGT qui est visé et non le salarié de Salomon malgré ce que peut dire la direction. La direction, en visant Samir, ne cherche-t-elle pas à faire un exemple ? L'objectif de la direction de SALOMON n'est-il pas de dissuader les cadres de s'engager dans une démarche revendicative pour l'amélioration de leurs conditions de travail ?

C'est pourquoi l'USTM 74 exige l'arrêt immédiat de la procédure engagée à l'encontre de notre camarade et nous nous réservons le droit d'étudier, avec toutes les structures CGT, l'ensemble des voies de droit, y compris judiciaires, afin de faire respecter les droits du salarié et de lutter contre toute forme de répression syndicale.

**Lorsque l'on s'attaque à un militant de la CGT, c'est toute la CGT que l'on attaque !
Tous derrière SAMIR !**